

SÉCURISER LES OPÉRATIONS DE PARRAINAGE ET DE MÉCÉNAT DES ENTREPRISES



NOTRE SYNTHÈSE DU GUIDE PRATIQUE DE L'AFA PARRAINAGE ET MÉCÉNAT D'ENTREPRISE CE QU'IL FAUT RETENIR



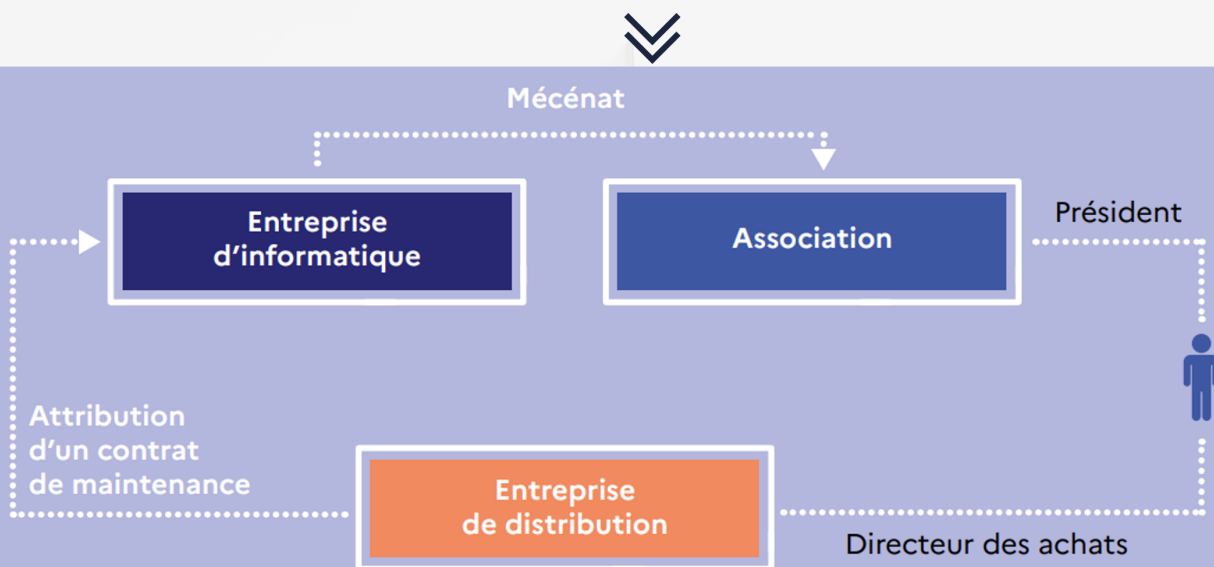
Publication le **26 mars 2024** de la version finalisée du guide pratique de l'AFA.



Mise en lumière des **mesures de prévention et de détection** à mettre en œuvre pour réaliser des opérations de parrainage ou de mécénat **en pleine conformité avec la loi.**

UN CONSTAT CLÉ

Une grande partie des risques de corruption naissent de situations de conflits d'intérêts, d'après les nombreux exemples d'opérations présentés dans le guide



LES BONNES PRATIQUES À METTRE EN ŒUVRE EN 4 POINTS

1

Identifier ces opérations en tant qu'avantages indus dans les **scénarios de corruption** (au même titre que l'octroi de cadeaux, la prise en charge d'hospitalités, etc.)

EXEMPLE DE LIBELLÉ DE SCÉNARIO

"L'obtention d'un marché public pour la construction d'un site d'épuration en contrepartie du sponsoring d'un concours hippique présidé par l'épouse du président d'une communauté de communes."

LES BONNES PRATIQUES À METTRE EN ŒUVRE EN 4 POINTS

2

Prévenir et gérer les conflits d'intérêts en instaurant:

- une obligation de déclaration de conflits d'intérêts
- une procédure de déport

EXEMPLE DE PROCÉDURE DE DÉPORT

"Je ne participe pas au dépouillement des offres des prestataires en lice dont l'un d'entre eux est détenu par mon cousin."

LES BONNES PRATIQUES À METTRE EN ŒUVRE EN 4 POINTS

3

Encadrer les opérations de parrainage et de mécénat par des règles formalisées portant sur:

- le workflow de validation
- la documentation exigée (convention de parrainage ou de mécénat)
- l'évaluation des organismes bénéficiaires au regard des risques d'atteinte à la probité (en amont)

LES BONNES PRATIQUES À METTRE EN ŒUVRE EN 4 POINTS

4 Contrôler l'application des règles mentionnées ci-avant:

en premier niveau : **au moment de l'enregistrement comptable**
dans le cadre des contrôles comptables
(validation + documentation)

en deuxième niveau : **a posteriori**
(validation + documentation + évaluation + vérification de la
réalité des contreparties obtenues pour les opérations de
parrainage)

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ?

*Contactez notre équipe
Maîtrise des Risques & Compliance*



CAROLINE ALLOUËT

Associée

c.allouet@bma-groupe.com



ROMAIN MAILLARD

Directeur exécutif

r.maillard@bma-groupe.com